



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation**

Quimper, le **06 JUIL. 2021**

Affaire suivie par : Pierre EDINGER
Tél : 02.98.76.29.12
Mél : pref-elections@finistere.gouv.fr

LE PREFET

à

Monsieur Christian DAUTEL
Président de l'office de tourisme
de Concarneau à Pont-Aven

Quai d'Aiguillon
BP 529
29185 CONCARNEAU Cedex

OBJET : Classement de l'office de tourisme de Concarneau à Pont-Aven en catégorie 1

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, l'arrêté préfectoral en date du 6 juillet 2021, portant classement, pour une durée de cinq ans, de l'office de tourisme Concarneau à Pont-Aven en catégorie 1.

Pour le Préfet,
Le chef de bureau,

Laurent CALBOURDIN





**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
bureau des élections et de la réglementation**

ARRÊTÉ DU 06 JUIL. 2021
portant classement de l'office de tourisme communautaire
de Concarneau à Pont-Aven dans la catégorie 1

LE PREFET DU FINISTERE
Officier de la Légion d'honneur

Vu le code du tourisme et notamment les articles D.133-20 à D133-30 ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Concarneau Cornouaille Agglomération en date du 25 mars 2021;

Vu la demande en date du 28 avril 2021 de la présidente de l'office de tourisme communautaire de Concarneau à Pont-Aven sollicitant le classement de cet office de tourisme dans la catégorie 1 ;

Considérant que le dossier présenté à l'appui de cette demande satisfait aux conditions et critères fixés par les dispositions légales et réglementaires susvisées ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'office de tourisme communautaire de Concarneau à Pont-Aven est classé dans la **catégorie 1** à compter de la date du présent arrêté, pour une durée de cinq ans.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Finistère et le président de la communauté d'agglomération Concarneau Cornouaille Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la présidente de l'office de tourisme communautaire de Concarneau à Pont-Aven.

Le Préfet
Pour le Préfet,
Le Sous-Prefet, Directeur de Cabinet

Aurélien ADAM





**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
bureau des élections et de la réglementation**

**ARRÊTÉ DU 06 JUIL. 2021
portant classement de l'office de tourisme communautaire
de Concarneau à Pont-Aven dans la catégorie 1**

**LE PREFET DU FINISTERE
Officier de la Légion d'honneur**

Vu le code du tourisme et notamment les articles D.133-20 à D133-30 ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Concarneau Cornouaille Agglomération en date du 25 mars 2021;

Vu la demande en date du 28 avril 2021 de la présidente de l'office de tourisme communautaire de Concarneau à Pont-Aven sollicitant le classement de cet office de tourisme dans la catégorie 1 ;

Considérant que le dossier présenté à l'appui de cette demande satisfait aux conditions et critères fixés par les dispositions légales et réglementaires susvisées ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'office de tourisme communautaire de Concarneau à Pont-Aven est classé dans la **catégorie 1** à compter de la date du présent arrêté, pour une durée de cinq ans.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Finistère et le président de la communauté d'agglomération Concarneau Cornouaille Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la présidente de l'office de tourisme communautaire de Concarneau à Pont-Aven.

Le Préfet
Pour le Préfet,
Le Sous-Prefet, Directeur de Cabinet

Aurélien ADAM

